

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

ET LES RAPPORTS DES DELEGATAIRES VEOLIA ET DE LA LYONNAISE DES EAUX

*Production et distribution d'eau potable
Assainissement (Givors-Grigny)*

La CCSPL note l'obtention de plusieurs certifications (certification système de gestion de la qualité de l'eau- ISO 9001, certification environnementale-ISO 14001, accréditation ISO 17025 du laboratoire de Pierre-Bénite), indices de la qualité du travail effectuée par la Direction de l'eau pour améliorer le service public d'eau potable et d'assainissement.

1. Production et distribution d'eau potable

Pour la production et la distribution de l'eau potable, la CCSPL a pris note des principaux résultats de l'activité 2010 : la stabilité relative des volumes produits et consommés, la réalisation des travaux par les fermiers et le Grand Lyon, l'impact de la baisse des prix des bordereaux mise en oeuvre en 2010 (rabais moyen de 18 % pour Veolia) et l'amélioration du rendement global, mais apparent (cf. infra) du réseau soit 87,1% en 2010.

A ce sujet, la CCSPL a pris connaissance des travaux engagés par la Direction de l'eau afin d'une part de mieux connaître les volumes non comptés autorisés (bouches de lavage, poteaux incendie,...) et d'autre part réduire les fuites et les casses.

En ce qui concerne **les volumes non comptés autorisés**, la commission approuve la mesure consistant à ne plus évaluer le volume consommé par le forfait de 12 M de m³ prévu au contrat, mais celui correspondant au forfait du volume effectivement tarifé, soit 7,4 M de m³. Ce qui aura pour conséquence dès le bilan 2011 de parvenir à l'évaluation d'un rendement du réseau provisoire plus proche de la réalité. De même, la Commission prend acte de l'avancement des travaux sur l'estimation de la consommation des bouches de lavage avec les délégataires (méthodologie arrêtée en 2011 pour mise en oeuvre sur le terrain en 2012) qui permettra une meilleure approximation de cette consommation et par voie de conséquence du rendement réel du réseau. La CCSPL souhaite être informée au plus tôt des résultats attendus depuis plusieurs années.

En matière de réduction des pertes (fuites et casses), elle retient les moyens engagés par le Grand Lyon et les délégataires pour améliorer la détection des fuites (suivi régulier des débits de nuit, sectorisation, méthodologie expérimentale appliquée à la Presqu'île) et le suivi de l'état du réseau (outil « état de santé » réseau). Néanmoins, elle souhaite que le Grand Lyon reste vigilant sur le niveau de renouvellement du patrimoine : équipements et canalisations.

Concernant **la part de l'abonnement dans la facture**, la CCSPL souhaite vivement que le Grand Lyon en réduise l'importance conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 et ce, malgré le classement de la Ville de Lyon en commune touristique. La CCSPL souhaite que cette révision de la structure tarifaire intervienne au 1^{er} janvier 2012.

Enfin, en vue de la **prochaine et dernière révision quinquennale** qui va être engagée en 2012, la Commission attire l'attention du Grand Lyon sur l'augmentation des marges faciales présentées par les délégataires respectivement 12,1% et 11,9% pour Veolia et Lyonnaise des Eaux. Ces marges déjà très importantes resteront en croissance de l'ordre de 1,5% par an jusqu'à la fin des contrats. Il est donc indispensable que la prochaine révision quinquennale prenne en compte ces marges de manœuvre tant pour préparer au mieux la sortie des contrats que pour préparer une nouvelle baisse du prix de l'eau. La commission exprime enfin le souhait d'être tenu régulièrement informée des négociations qui vont être engagées dans le cadre de cette dernière révision quinquennale.

2. Assainissement

En matière d'assainissement, la CCSPL note l'achèvement fin 2012 de la mise en conformité de l'ensemble des stations d'épuration. Par ailleurs, les résultats en matière de performance des stations, les chantiers réalisés en 2010, l'indicateur de suivi des réclamations clients et l'analyse des résultats de l'exploitation montrent un fonctionnement satisfaisant de la régie. Elle soutient le Grand Lyon pour l'instruction de nouvelles autorisations de rejets industriels (arrêté ou convention) avec le plus grand nombre d'entreprises pour une meilleure maîtrise de la pollution industrielle.

La CCSPL remercie les services du Grand Lyon pour la présentation du compte d'exploitation reconstitué de l'assainissement qui facilite ainsi la lecture, la compréhension et l'analyse du budget annexe.